



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 77 - Présents : 48 - Pouvoirs : 6 - Votants : 54

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe- BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - BRUSSOZ M-C. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DEMOLIS JP.- DUPERTHUY J. - DURET Carole - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. -FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G.- NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VEDOVINI C. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

Excusés: COICAUD C. (pouvoir ALAIS I.) - DECHAMBOUX J. (pouvoir à DAUBERCIES M-C) - FAYOUX M. (pouvoir à BERNARD-GRANGER N.) - FOSSATI-ROYON M-H. (pouvoir à DUPERTHUY J.) - LHUILLIER S. (pouvoir BOCQUET J.) - PONTAIS M. (pouvoir à ROPHILLE C.) - TILLOY D.

Absents: ALESINA C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BURNET C. - CARRE P. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIERE C. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. -LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - SELLECHIA M-P - VOGLER A.

Monsieur Noël CHALLUT a été élu secrétaire de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/01//2018

Date d'affichage : 10/01/2018

Le Conseil Municipal :

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 ;
- **APPROUVE** la création de deux emplois permanents, l'un intitulé « chargé(e) de gestion communale » de catégorie B et à temps complet, dès le 16 janvier 2018 et l'autre « agent technique » de catégorie C et à temps complet, à compter du 09 février 2018 ; ainsi que la création d'un poste non permanent de 0,5 ETP et de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans la transmission du poste de bibliothécaire ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Fillière ;
- **DECIDE** l'attribution du marché public de voirie au Col de la Fretallaz, commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue, à la société EUROVIA ALPES pour un montant de 128 705,80 € HT ;

- **DECIDE** l'attribution du marché public de voirie au lieu-dit « Eau Vive », commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue, à la société ALCIATO BOUVARD TP pour un montant de 99 600 € HT ;
- **DECIDE** l'attribution du marché public de voirie au lieu-dit « Chez Madelin », route des Laffins, commune déléguée de Thorens-Glières, à la société EUROVIA ALPES pour un montant de 80 318,50 € HT ;
- **APPROUVE** la régularisation foncière, route de Chez Venant, commune déléguée d'Evires, par la cession/vente de terrains avec une famille d'administrés au tarif de 15,24 € / m² ;
- **APPROUVE** la régularisation foncière au lieu-dit « Les Champs », commune déléguée d'Evires, par l'échange de terrains avec l'AREA ;
- **APPROUVE** l'acquisition de terrains pour l'euro symbolique situés au sein de la zone naturelle Sénéchal, commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue ;
- **APPROUVE** la création d'une servitude de passage au profit de l'immeuble « Edelweiss », commune déléguée de Thorens-Glières ;
- **ADOPTE** le plan de financement du SYANE, sur fonds propres de la commune, pour les opérations de travaux d'éclairage public et de mise en souterrain des réseaux de télécommunication sur la RD5 La Fruitière/Le Vuaz, communes déléguées d'Aviernoz et de Thorens-Glières ;
- **VALIDE** la demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie et au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aide à l'achat de matériels informatiques au sein des écoles publiques d'Aviernoz, Evires, Les Ollières et Saint-Martin-Bellevue ;
- **VALIDE** la sollicitation, auprès de la Préfecture de Haute-Savoie, du Conseil Départemental de Haute-Savoie et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, d'une aide financière pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réparation des dégâts suite au passage de la tempête Eléanor ;
- **VALIDE** la demande subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'aide au financement des travaux de voirie au Col de la Fretallaz et dans le secteur de l'Eau Vive, à Saint-Martin-Bellevue et faisant l'objet des marchés votés ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux, applicables au 15 janvier 2018 ;

Le Maire

Christian ANSELME